



## MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 18 octobre 2017 à 20h00 (Séance publique)

*Le Maire*

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles PERLI, Maire.

**Etaient présents :**

Emeric SALLE, Dominique GALLETTI, Emile FORM, adjoints,  
Magali BRECHU, Henri CROSASSO, Jean-Michel DELBANO, Philippe MICHELON, Josette PETER,  
Philippe RIBUOT, Christine VALLA.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M. Jean-Paul SALLE ayant donné pouvoir à M. Emile FORM  
Mme Dominique BRACHET ayant donné pouvoir à M. Philippe RIBUOT,  
Mme Nicole DHENIN ayant donné pouvoir à M. Philippe MICHELON  
M. Paul FIGVED ayant donné pouvoir à M. Dominique GALLETTI

Mme Magali BRECHU a été élue Secrétaire de séance.

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

#### Finances

**1) Budget "eau" : décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal Accepte la modification du budget 2017 « eau ».

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2) Budget "commune" : Décision modificative n°3**

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget « commune » 2017.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**3) OTISC : Mise à disposition de locaux : régularisation**

Le Conseil Municipal :

- prend acte que le montant des subventions de fonctionnement versées par la Commune à l'OTISC a été pondéré par les surfaces des locaux mis à disposition, une 1<sup>ère</sup> fois en 2013 et une 2<sup>ème</sup> fois en 2017,
- annule le montant des loyers mis en recouvrement pour les années 2013 à 2015 pour un montant total de 25 425 €,



**Serre Chevalier Vallée**



du Lautaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13

email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr



- valide la non mise en recouvrement des loyers pour les années 2016 et 2017,
- dit que la mise à disposition des locaux communaux à l'OTISC s'effectue par pondération de la participation de la commune au fonctionnement de ce service,
- autorise M. le Maire à signer un avenant à la convention initiale en cours dans ce sens et y mettre un terme au 31.12.2017,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires à la régularisation des loyers au budget « Commune » de l'exercice en cours,
- autorise M. le Maire à signer une nouvelle convention avec l'OTISC pour la mise à disposition des locaux et les conditions d'utilisation,

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**4) Occupation provisoire du domaine public - réseaux électricité et gaz : fixation d'une redevance.**

Le Conseil Municipal fixe à 0.35 € le mètre linéaire le montant de la redevance due pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**5) Convention de facturation eau 2017**

Le Conseil Municipal accepte la convention de facturation 2017 proposée par SUEZ.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**6) Fonds de solidarité pour le logement : participation année 2017**

Le Conseil Municipal accepte le versement de la contribution à hauteur de 40 centimes d'euro par habitant soit 406.40 € pour l'année 2017.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Administration générale**

**7) Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes (SyME 05)**

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes portant sur la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**8) Opposition au transfert automatique des polices spéciales habitat du Maire au Président de la Communauté de Communes du Briançonnais**

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert automatique des polices spéciales habitat du maire au Président de la Communauté de Communes du Briançonnais

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Urbanisme**

**9) Succession Marie NICOLAS : Acquisition de terrains**

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition des parcelles de la succession de Mme Marie NICOLAS pour un montant de 2 000 €, dit que l'étude notariale chargée de l'établissement de l'acte à intervenir est l'Office Notarial de ST GILLES CROIX DE VIE, Patrice FREIZEFFOND-Michel MOREAU (85805).

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**10) Chalet de stockage par l'Ecole Buissonnière : clôt de l'Aravet.**

Le Conseil Municipal accepte la pose d'un chalet de stockage sur la parcelle D 750 située au Clot de l'Aravet pour 12 m<sup>2</sup> de surface de plancher, autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec une occupation hivernale du local et arrête le loyer à 600 euros/an.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**11) Plan Local d'Urbanisme : Modification simplifiée n°4.**

Le Conseil Municipal abroge la délibération n° 16.05.12 en date du 21 octobre 2016 et engage une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L 153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**12) Installation de 2 tapis roulants avec galeries - Ecole de Ski Français : Modificatif.**

Le Conseil Municipal autorise la pose de 2 tapis roulants avec galeries sur les parcelles communales AM 77 et AM 82 situées au lieu-dit "Pré-Long"

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Personnel**

**13) Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe**

Le Conseil Municipal arrête le tableau des effectifs.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Information – Questions diverses**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.**

- 1) Il est établi une convention pour la mise à disposition de locaux au Centre Olympique de Serre-Chevalier, et ce à titre gracieux, entre la Commune et l'Association Sportive Culturelle de La Salle les Alpes, représentée par Mme Hélène GIRAUD, Présidente, dans laquelle sont définies les conditions d'utilisations.
- 2) Il est établi une convention pour la mise à disposition de locaux situés au Centre Olympique de Serre-Chevalier, et ce à titre gracieux, entre la Commune et l'Association URUBU CAPOERA, représenté par M. Jean Pierre SAUPHAR, Président, dans laquelle sont définies les conditions d'utilisations.
- 3) Il est établi une convention pour la mise à disposition de locaux situés au Centre Olympique de Serre-Chevalier, et ce à titre gracieux, entre la Commune et le Ski Club de Serre-Chevalier, représenté par M. Patrick GELATO, Président, dans laquelle sont définies les conditions d'utilisations.
- 4) Il est établi une convention pour la mise à disposition de locaux situés au Centre Olympique de Serre-Chevalier, et ce à titre gracieux, entre la Commune et le Judo Club de Serre-Chevalier, représenté par M. Nicolas RIBUOT Président, dans laquelle sont définies les conditions d'utilisations.
- 5) Il est établi une convention pour la mise à disposition de locaux situés au Centre Olympique de Serre-Chevalier, et ce à titre gracieux, entre la Commune et le Karaté Club de Serre-Chevalier, représenté par M. Eric NAGEL, Président, dans laquelle sont définies les conditions d'utilisations.

6) Il est établi une convention pour la mise à disposition de locaux situés au Centre Olympique de Serre-Chevalier, et ce à titre gracieux, entre la Commune et le Boxing Club du Pays Briançonnais, représenté par M. Serge SCANDALIATO, Président, dans laquelle sont définies les conditions d'utilisations

7) Le contrat de location pour les illuminations est conclu avec la Société Blachère pour une durée de 3 ans : 2017/2018- 2018/2019- 2019/2020.

8) Le contrat de location pour un camion Mercedes Benz 6x4 est conclu avec la Société DAGA pour la période du 1/12/2017 au 31/03/2018.

Montant mensuel des prestations pour un forfait de 4 000 km/mois : 3 240 € TTC soit un Montant total pour la période du 1/12/2017 au 31/03/2018 : 12 960 € TTC

9) Il est établi un avenant au contrat de location d'un circuit de motoneige en date du 18/01/2016 entre la Société Sun Scoot, représentée par M. Pierre TOURENQ et la Commune afin de proroger le contrat pour 4 saisons supplémentaires à compter de la saison d'hiver 2018/2019.

10) Le marché de maîtrise d'œuvre pour la création des réseaux adduction en eau potable et eaux pluviales chemin de la Teinture est conclu avec la Société MG Concept Ingénierie pour un montant de 7 875 € HT soit 9 450 € TTC.

11) Il est établi un avenant au cahier des charges pour la location de studio à la résidence "Le Sporting" à La Salle les Alpes entre la Commune et M. Fabrice GUEVEL, dans lequel est défini le nouveau loyer : 300 €.

12) Il est établi une convention de location entre la Commune et M. Bruno CAMPIGLIO, concernant un emplacement d'environ 350 m<sup>2</sup> situé sur le parking du Pontillas pour une période de 3 mois, du 20 juin au 15 septembre 2017 aux fins d'installer un circuit de voitures à pédales : loyer pour la période : 500 €.

13) La régie de recettes de la baignade biologique du Pontillas de La Salle les Alpes est modifiée pour permettre l'encaissement des chèques ANCV.

14) La régie de recettes "piscine" est modifiée pour permettre l'encaissement des chèques ANCV.

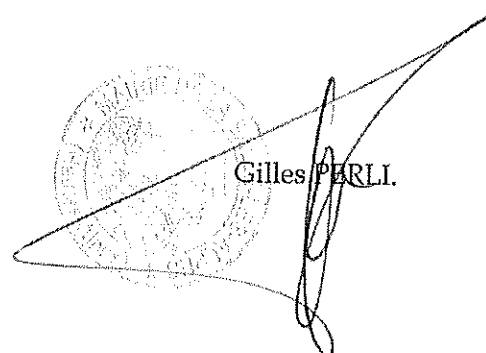
**FIN DE LA SEANCE A 20 H 45.**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président donne la parole au public.**

Des personnes dans le public évoquent l'état du pont sur la route conduisant à Puy Chirouzan ainsi que le barrièrage du pont à Pré Long.

Jacques DEMOULIN, en tant que Président du Grand Canal, rappelle la nécessité d'intégrer les servitudes des canaux dans le PLU.

M. le Maire et Nicole BIBOUD font un point sur l'avancement du projet de création d'un chemin du Souvenir en Alsace.

  
Gilles PERLI.